

## INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES PROCÉDURE

Chers parents,

Cette enveloppe contient le dossier d'inscription aux différents services périscolaires pour la rentrée 2025-2026.

L'accueil périscolaire est organisé par la commune. Il est facultatif et indépendant du temps scolaire obligatoire assuré par l'Education Nationale. Tout accueil nécessite une inscription. Toute réservation doit être honorée ou annulée. Le règlement intérieur des services périscolaires a été mis à jour par délibération du Conseil Municipal n° 2023/032/06-07 du 06 juillet 2023. Il est consultable sur le site Internet de la commune ou sur la plateforme ISSILA.

Il est obligatoire de compléter ce dossier pour que votre enfant puisse utiliser les services périscolaires tels que le transport scolaire, les garderies et le restaurant scolaire, même occasionnellement. Nous vous remercions de bien vouloir remplir un dossier d'inscription distinct pour chaque enfant.

Une fois que vous avez rempli le dossier dans son intégralité, il convient de le glisser dans l'enveloppe où il se trouvait, et de le remettre à l'enseignant(e) **au plus tard le mardi 10 juin.**

Veillez également glisser les documents suivants à l'intérieur :

- Justificatif du quotient familial en cours de validité (obligatoire pour le calcul des tarifs)
- Attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire de l'enfant : 2025 / 2026.
- Si vous êtes séparés, le jugement portant sur l'autorité parentale et la garde de l'enfant.

Nous vous rappelons que tous les champs présents dans le dossier d'inscription sont obligatoires. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

N'hésitez pas à contacter le pôle périscolaire si vous avez besoin d'informations complémentaires.

### **Le Pôle Périscolaire**

04 76 89 02 32

[periscolaire@vaulnaveys-le-haut.fr](mailto:periscolaire@vaulnaveys-le-haut.fr)

## DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES 2025-2026

**Date limite de retour du dossier : mardi 10 juin 2025**

**Nous souhaitons vous informer que tous les champs présents dans le dossier d'inscription sont indispensables. Tout dossier qui ne sera pas complet ne sera pas pris en considération.**

Nouvelle inscription

Renouvellement

*Coller une  
photo  
d'identité  
de l'enfant*

Prénom & Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Classe à la rentrée 2025 : \_\_\_\_\_

Mail valide et consulté régulièrement (merci de l'écrire en majuscule) : \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence (nom, lien avec l'enfant, téléphone) : \_\_\_\_\_

Pour une première inscription, le service périscolaire vous communiquera vos identifiants ISSILA (plateforme d'inscription et de gestion des services périscolaires) seulement après avoir vérifié, complété et enregistré votre dossier.

Vous pourrez ensuite vous connecter à votre espace personnel. Nous tenons à préciser que toute réservation au service périscolaire (transport, garderie, etc..) doit être effectuée via le site ISSILA.

Si vous voulez renouveler votre dossier, vous pouvez utiliser les mêmes codes que ceux que vous avez utilisés auparavant.

Les réservations et les modifications de réservation peuvent être effectuées via ISSILA.

### PIÈCES À FOURNIR :

- **Justificatif du quotient familial en cours de validité (obligatoire pour le calcul des tarifs)**
- **Attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire de l'enfant : 2025 / 2026.**
- **Si vous êtes séparés, le jugement portant sur l'autorité parentale et la garde de l'enfant.**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Prénom NOM		
Adresse postale		
Téléphone		
Adresse mail de contact		
Situation familiale vis-à-vis de l'enfant	<input type="checkbox"/> Marié / Pacsé / Concubinage <input type="checkbox"/> Séparé / Divorcé : fournir le jugement mentionnant l'autorité parentale et temps de garde <input type="checkbox"/> Autre situation (veuf-veuve, seul...)	

**PERSONNE AUTORISÉE À VENIR RÉCUPÉRER L'ENFANT HORS RESPONSABLE LEGAUX :**  
 (Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (avec une pièce d'identité) autre que les parents.  
 Ces personnes pourront être amenées à être contactées en cas d'urgence.)

Prénom & Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom NOM	Lien avec l'enfant	Téléphone

### INFORMATIONS MÉDICALES

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou un trouble de santé nécessitant un aménagement, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place (article 4-9 du Règlement Intérieur).  
 Ce protocole concerne tous les lieux fréquentés par l'élève, y compris le temps scolaire et périscolaire. Le PAI est établi à la demande de la famille auprès du directeur d'école, accompagné d'un certificat médical.  
 Il sera élaboré en concertation avec le médecin scolaire, le directeur de l'école et celui de l'accueil périscolaire.  
 Les aménagements seront définis par le médecin scolaire. En cas d'allergie alimentaire, sans avis médical, l'accueil en restauration scolaire ne pourra être assuré.

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI école) : \_\_\_\_\_

Merci de fournir :

- Le PAI
- La copie de l'ordonnance du médecin
- Un exemplaire du médicament

Pratiques alimentaires (repas sans viande, allergies...) : \_\_\_\_\_

## INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2025-2026

Prénom et nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Maternelle

Élémentaire

Si votre enfant est inscrit au bus, pour des raisons de sécurité, il est automatiquement pris en charge par l'accompagnatrice. Toute modification d'inscription doit se faire sur ISSILA.

**Dans le cas où vous devez récupérer votre enfant qui est inscrit au transport scolaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus tôt possible.**

### PERSONNES AUTORISÉES À RÉCEPTIONNER L'ENFANT À L'ARRÊT DE BUS :

	RESPONSABLE 1 :	RESPONSABLE 2 :
Prénom NOM		
Téléphone		
Autre :		

Merci de nous informer de l'arrêt de bus que votre enfant utilisera régulièrement au cours de l'année (maximum 1 arrêts).

Belmont La Chapelle	Blâches	Davids	Blanchères	Roux	St-Georges d'Uriage	Tuilerie	Alberges

Nous attirons votre attention sur le fait que le service est régulièrement complet et que le nombre de places libres est extrêmement limité.

Nous vous rappelons également que la détention d'un titre de transport ne garantit pas automatiquement une place dans le bus de transport scolaire.

Le portail de réservation ISSILA a été paramétré pour permettre aux parents d'inscrire leurs enfants au ramassage scolaire jusqu'à un nombre maximum de 61 places (places assises disponibles).

Il convient de souligner que vos enfants doivent être en possession d'un titre de transport valide, la ligne de transport scolaire fera l'objet de plusieurs contrôles.

## AUTORISATION À UNE PERSONNE MINEURE DE RÉCUPÉRER MON ENFANT SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

L'article 5 du règlement intérieur des services municipaux d'accueils périscolaires et de la restauration scolaire (relatif à la garderie) précise que :

Les enfants sont déposés ou repris **par les parents ou leurs délégués mandatés « majeurs »** (titulaires d'une autorisation écrite et signée des parents). Une carte d'identité peut être demandée pour s'assurer de son identité.

À titre dérogatoire et sur autorisation des parents ou responsables légaux de l'enfant, l'enfant pourra être déposé ou repris par une personne mineure désignée dans le présent formulaire, transmis au responsable du pôle périscolaire : [periscolaire@vaulnaveys-le-haut.fr](mailto:periscolaire@vaulnaveys-le-haut.fr).

Prénom et nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Maternelle – Classe : \_\_\_\_\_

Élémentaire – Classe : \_\_\_\_\_

	RESPONSABLE 1 :	RESPONSABLE 2 :
Prénom NOM		
Courriel		
Téléphone		
Autre :		

### ATTESTENT DONNER DROIT À :

*Nom(s) et prénom(s) du/des mineurs autorisé(s) à déposer/récupérer l'enfant :*

• Mineur 1 : \_\_\_\_\_

• Mineur 2 : \_\_\_\_\_

• Mineur 3 : \_\_\_\_\_

### DE DÉPOSER/RÉCUPÉRER MON ENFANT SUR LES TEMPS DE PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE JULES BRUANT.

Date et signature(s) du/des responsable(s) :

## CESSION DE DROIT À L'IMAGE : PERSONNE MINEURE

Je soussigné :

**Prénom et nom du parent :** \_\_\_\_\_

J'accepte (pour tous les supports cités ci-dessous)

Je n'accepte pas

Que la commune de Maulnaveys-le-Haut utilise l'image de mon/mes enfant(s), à titre gratuit, pour les besoins de la mairie, dans les supports de communication externes suivants :

- Gazette du pôle périscolaire (environ 5 éditions par an), diffusée via Issila et le site Internet de la mairie
- Site Internet : [www.maulnaveys-le-haut.fr](http://www.maulnaveys-le-haut.fr)
- Bulletin municipal (3 éditions par an : janvier, juin, octobre) : [www.maulnaveys-le-haut.fr/publications](http://www.maulnaveys-le-haut.fr/publications)
- Facebook : [www.facebook.com/vlh.officiel](https://www.facebook.com/vlh.officiel)
- Instagram : [www.instagram.com/maulnaveys\\_le\\_haut](https://www.instagram.com/maulnaveys_le_haut)

**Prénom et nom de l'enfant :** \_\_\_\_\_

Les photographies réalisées pourront être utilisées dès lors qu'elles n'entraînent aucune altération des attributs de la personnalité de mon/mes enfant(s) et ne portent atteinte, ni à son/leur honneur, ni à sa/leur réputation.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par les services périscolaires et communication de la commune de Maulnaveys-le-Haut, afin de pouvoir utiliser les images de votre/vos enfant(s) sur les supports de diffusion de la commune (cf. liste ci-dessus), dans le cadre de la mise en avant des activités périscolaires et/ou des projets/événements portés par la municipalité (ex. : concours des écoles à vélo, rentrée scolaire...), dans le(s)quel(s) votre/vos enfant(s) participe(nt). La réalisation de ce traitement nécessite votre accord préalable.

Les images de votre/vos enfant(s) ne sont accessibles qu'au personnel habilité de la mairie ; elles ne sont en aucun cas diffusées à des tiers. Les images seront conservées pour une durée de deux ans. Si vous changez d'avis, vous pouvez nous contacter et retirer votre consentement à tout moment ; il est précisé que ce retrait ne vaut que pour l'avenir. Pour ce faire, contactez les services concernés pour demander le retrait :

- [periscolaire@maulnaveys-le-haut.fr](mailto:periscolaire@maulnaveys-le-haut.fr) - 06 23 17 06 18
- [communication@maulnaveys-le-haut.fr](mailto:communication@maulnaveys-le-haut.fr) - 06.11.67.72.55

Dès réception de la demande de retrait, les services devront contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO).

Vous pouvez également accéder aux données concernant votre/vos enfant(s), demander leur rectification ou effacement ainsi qu'exercer votre droit à la limitation. Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter :

- La commune de Maulnaveys-le-Haut : 584 avenue d'Uriage – 38410 Maulnaveys-le-Haut – 04.76.89.18.05
- Le Délégué à la Protection des Données (DPO) : [scpd@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:scpd@grenoblealpesmetropole.fr)

Si après avoir contacté ces services, vous estimez que vos droits sur la protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

**Fait à Maulnaveys-le-Haut, le :**

**Mention « Lu et approuvé » + Signature**